

**AVIS D'ATTRIBUTION DE LA CONVENTION
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL
N° 4228**

Port de la Gare

A la suite de la mise en œuvre par le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) d'une publicité et d'un appel à projets visant à l'occupation d'un emplacement situé sur le port de la GARE 75013 Paris, la société QUAI DE LA PHOTO a présenté un projet, en date du 10 mai 2021, en vue d'occuper l'emplacement pour y développer ses activités.

Après avis émis par le comité consultatif lcal en date du 1^{er} juillet 2021, le Directeur général délégué de la Direction territoriale de Paris du GPFMAS a décidé d'attribuer l'emplacement à la société QUAI DE LA PHOTO, qui a présenté le meilleur projet.

Caractéristiques de la convention d'occupation domaniale :

- Plan d'eau : 800 m²
- Quai : 49 mètres linéaires
- Terre-plein : 1 498 m² destiné à l'accueil de la clientèle et au passage du public
- Convention non constitutive de droits réels
- Durée : 20 ans à compter du 1^{er} mai 2022
- Destination : Activités à caractère d'animation et de loisirs de multiples dimensions comprenant un lieu de découvertes, de création, de rencontres, de promenade fluviale et de divertissement autour de la photo.

La redevance afférente à cette occupation est établie en application du Livre III du Cahier des charges fixant les conditions administratives, financières et techniques applicables aux occupations privatives à caractère d'animation et de loisirs du domaine public géré par le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine.

La convention d'occupation domaniale a été signée le 18 mai 2022.

Service auprès duquel la convention peut être obtenue ou consultée :

Agence Paris Seine – 2 Quai de Grenelle 75015 Paris – Téléphone : 01.53.95.54.00 – Télécopie : 01.53.95.54.28 – adresse mail : aps@haropaport.com

Juridiction chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Paris – 7 rue de Jouy 75181 Paris Cedex 04 – Téléphone : 01.44.59.44.00 – Télécopie : 01.44.59.46.46

Date d'envoi de la publication : 25 mai 2022